

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL380

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« des personnes concernées »,

les mots :

« de ces personnes »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.